

COMPTE RENDU INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ 2020-2026

Lundi 25 Mai 2020 – 20H00 - Salle des fêtes

Présents : Claude Lasserre (Maire sortant), Pascal Cassiau, Alain Garbay, Hélène Tortigue, Ludovic Nougaro, Maryse Duprat, Marie-Colette Dupouy, Geneviève Tachaires, Daniel Buosi, Joëlle Lagouardette, Valérie Saint Jean, Oriol Martinez, Véronique Guilhorre, Dominique Lafourcade, Sandrine Sabathié, Caroline Nel, Laurent Mrozinski, Guillaume Bessellere, Sébastien Larrère, Maxime Charman

Accueil de l'assemblée :

Mr Claude Lasserre, Maire sortant, ouvre la séance à 20h00.

Claude Lasserre rappelle le report de cette cérémonie d'installation prévue initialement le vendredi 20 Mars suite aux élections municipales du dimanche 15 Mars. Elle fut annulée suite aux décisions gouvernementales concernant la mise en place du confinement national contre la propagation de l'épidémie mondiale du Covid-19 dès le lundi 16 Mars.

En présence des nouveaux élus, de quelques conjoints et anciens conseillers municipaux invités pour l'occasion, il retrace les précédentes élections et souligne la longévité des élus qui quittent leur fonction ce jour.

- ✓ 1977 : élection de Jean Claude Hayet, 7 mandats soit 43 ans de dévouement pour la commune Michel Marquavielle, présent dans l'assemblée, élu pour 2 mandats
- ✓ 1983 : Claude Lasserre, 37 ans dont 22 en tant que maire
- ✓ 1989 : Jean Jacques Bargeles, 31 ans d'investissement
- ✓ 1995 : -
- ✓ 2001 : élection d'Alain Garbay (réélu en 2020, plus ancien de la nouvelle équipe), Christian Lasserre (élu au partielle de 1998), Anne-Marie Destizon, Guy Saint Jean soit 19 ans de mandature
- ✓ 2008 : élection de Pascal Cassiau (réélu en 2020), Claire Courbaigts, Jérôme Robillard
- ✓ 2014 : Joëlle Lagouardette, Véronique Guilhorre, Ludovic Nougaro, Hélène Tortigue (réélus en 2020) Isabelle Pandeles, Véronique Darrigade, Emilie Gardesse

Claude Lasserre poursuit par la présentation d'une analyse du taux de participation du corps électoral à Pomarez :

- ✓ 1983 : 90% de votants par rapport aux inscrits
- ✓ 1989 : 88.7%
- ✓ 2001 : 87.7%
- ✓ 2008 : 82.82%
- ✓ 2014 : 74.33%
- ✓ 2020 : 55.64%

De 1983 à 2008, il constate une baisse de 7.18 points, puis de nouveau une diminution de 8.49 points entre 2008 et 2014 qui s'explique par le nouveau mode de scrutin adopté par la loi du 17 Mai 2013 : présentation d'une liste complète avec la parité homme- femme et panachage impossible lors du vote pour les communes de plus de 1000 habitants. Et pour cette dernière élection, une baisse encore plus signification due également à ce nouveau mode de scrutin et aux dispositions prises concernant la lutte contre l'épidémie du Covid-19 : le gouvernement avait deux discours contradictoires en encourageant à aller voter mais aussi à rester chez soi.

Mais le constat le plus alarmant reste le désintéressement progressif, dommageable et regrettable des citoyens pour ces élections de proximité. Claude Lasserre souligne son attachement au déplacement des Pomaréziens à l'urne et regrette l'idée émise par les politiques de mettre en place le vote par correspondance ou par voie électronique.

Claude Lasserre présente le résultat des élections municipales du dimanche 15 Mars 2020 :

- ✓ 1125 inscrits
- ✓ 626 votants
- ✓ 90 blancs
- ✓ 12 nuls
- ✓ 524 exprimés pour la liste présentée de Pascal Cassiau

Applaudissement de l'assemblée

Claude Lasserre clôture son accueil par la désignation de la doyenne en âge des nouveaux élus :
Marie Colette Dupouy.

Marie Colette Dupouy préside la séance et annonce les désignations pour cette élection :

- ✓ Secrétaire : Hélène Tortigue
- ✓ Assesseurs : Geneviève Tachaires et Maxime Charman

Marie Colette Dupouy procède à l'appel des élus, les 19 nouveaux conseillers répondent présents. Le quorum étant respecté, 1/3 des élus soit 7, l'élection peut poursuivre.

Marie Colette Dupouy procède à la lecture des articles L2122-4, L2122-5, L2122-7 du code général des collectivités locales.

Election du Maire :

Marie Colette Dupouy appelle à candidature : Pascal Cassiau se présente.

Les élus procèdent au vote, les assesseurs les appellent à tour de rôle pour passage à l'isoloir et l'urne dans le respect des règles sanitaires.

A la fin du vote, les assesseurs vérifient la cohérence entre le nombre d'élus et le nombre d'enveloppe.

19 votes, 0 blanc, 0 nul, 19 exprimés pour Pascal Cassiau.

Pascal Cassiau est élu Maire de la commune de Pomarez à l'unanimité.

L'assemblée le félicite par des applaudissements.

Claude Lasserre remet l'écharpe tricolore à son successeur et lui présente ses félicitations et encouragements.

Claude Lasserre félicite également la nouvelle équipe et l'encourage dans sa nouvelle mission intéressante et enrichissante.

Régine Lasserre remet une plante à Geneviève Cassiau en signe de passation dans le rôle de femme du Maire, rôle de soutien indispensable et important auprès de son époux.

Pascal Cassiau prend la présidence de la séance.

Détermination du nombre d'Adjointes du Maire :

Les élus procèdent au vote, les assesseurs les appellent à tour de rôle pour passage à l'isoloir et l'urne dans le respect des règles sanitaires.

A la fin du vote, les assesseurs vérifient la cohérence entre le nombre d'élus et le nombre d'enveloppe.

19 votes, 0 blanc, 1 nul, 18 exprimés pour 4 adjoints.

Le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints du Maire à 4.

Election des Adjointes au Maire :

Pascal Cassiau appelle à candidature : André Garbay se présente et propose la liste suivante : Hélène Tortigue, Ludovic Nougaro et Maryse Duprat.

Les élus procèdent au vote, les assesseurs les appellent à tour de rôle pour passage à l'isoloir et l'urne dans le respect des règles sanitaires.

A la fin du vote, les assesseurs vérifient la cohérence entre le nombre d'élus et le nombre d'enveloppe.

19 votes, 0 blanc, 0 nul, 19 exprimés pour Alain Garbay.

La liste d'Alain Garbay est élue Adjointes au Maire de la commune de Pomarez à l'unanimité dans l'ordre suivant :

1^{er} Adjoint : Alain Garbay

2^{ème} Adjoint : Hélène Tortigue

3^{ème} Adjoint : Ludovic Nougaro

4^{ème} Adjoint : Maryse Duprat

L'assemblée les félicite par des applaudissements.

Charte de l' élu :

Pascal Cassiau procède à la lecture de la charte de l' élu local et la remet à chaque conseiller.

Présentation des commissions et désignations syndicales :

Pascal Cassiau présente la répartition des commissions et représentants des syndicats au sein du Conseil Municipal qui sont adoptés à l'unanimité par les 19 élus.

Conclusion :

Pascal Cassiau conclut cette séance d'installation du nouveau conseil Municipal 2020-2026 par des remerciements :

- ✓ aux nouveaux élus qui ont répondu favorablement à sa sollicitation et lui font confiance pour ces six prochaines années
- ✓ aux électeurs, électrices
- ✓ aux anciens élus et leurs conjoints en leur promettant de poursuivre aussi bien qu'eux la mission de conseillers.

Pascal Cassiau s'adresse à sa nouvelle équipe et les sensibilise sur leur rôle d'exemplarité, impartialité et bienveillance auprès des Pomareziens.

Les projets en cours seront finalisés : la rénovation de la salle André Garbay, les travaux de l'avenue du Marsan.

Les finances devront rester aussi saines qu'à ce jour.

L'équipe municipale pourra s'appuyer sur une équipe d'agents de qualité.

Il souhaite bon courage aux nouveaux élus et invite les responsables de commissions à lancer le travail rapidement !

Fin de la séance à 21h45.